



## LE PERSONNEL INFIRMIER ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

### POSITION DE L'AIIIC

L'environnement est un important déterminant de la santé : il a un effet profond sur les raisons pour lesquelles certaines personnes sont en bonne santé et d'autres le sont moins<sup>1</sup>. Chaque infirmière et infirmier a un rôle à jouer pour promouvoir et appuyer les actions qui optimisent la salubrité de l'environnement du fait du lien avec la santé humaine.

Le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers* de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIIC) appuie l'engagement des infirmières et infirmiers en faveur de la salubrité de l'environnement dans le cadre de leur travail lié à la promotion de la justice sociale. Le *Code* suggère comme élément de la pratique respectueuse de l'éthique, que les infirmières et infirmiers autorisés puissent déployer des efforts éthiques : « appuyer la préservation et la restauration de l'environnement et préconiser des initiatives qui réduisent les pratiques préjudiciables à l'environnement, afin de promouvoir la santé et le bien-être » et « poursuivre les efforts de sensibilisation aux grandes préoccupations en matière de santé mondiale telles que [...] la pollution environnementale » (AIIIC, 2008a, p. 20-21).

La population canadienne fait confiance aux infirmières et infirmiers<sup>2</sup> et apprécie leur savoir-faire (EKOS, 2007). L'AIIIC est convaincue que le public attend d'eux qu'ils se soucient de favoriser la bonne santé des Canadiens dans le contexte des questions d'hygiène du milieu et qu'ils sachent comment le faire. Les infirmières et infirmiers atteignent cet objectif grâce à leurs rôles en pratique clinique, en enseignement, en recherche, en administration et en politique des soins infirmiers. Ils sont en outre très bien placés pour défendre les droits des personnes plus vulnérables aux risques

---

<sup>1</sup> Le présent énoncé de position ne traite pas des milieux de travail en soins de santé. Pour connaître les positions sur ce sujet, veuillez consulter *Milieux de pratique : Optimiser les résultats pour les clients, les infirmières et les organisations*, énoncé de position commun de l'AIIIC et de la FCSII, 2015.

<sup>2</sup> Dans ce document, à moins d'indication contraire, les termes *infirmière* ou *infirmier* (utilisés comme noms ou adjectifs) s'entendent des membres d'une des catégories *réglementées* de la profession infirmière, p. ex. une infirmière autorisée, une infirmière auxiliaire autorisée, une infirmière psychiatrique autorisée ou une infirmière praticienne. Cette définition reflète la situation actuelle au Canada, où le déploiement des effectifs infirmiers se fait de façon à favoriser la collaboration dans la prestation des soins.

présents dans l'environnement « en raison de leurs particularités physiques, de leurs comportements, du lieu où elles habitent ou du contrôle qu'elles exercent sur leur environnement » (Santé Canada, 2011, para 1).

Le rôle des infirmières et infirmiers par rapport à l'hygiène du milieu inclut :

- ▶ l'évaluation des risques liés aux dangers environnementaux et les communiquer aux individus, aux familles et aux communautés;
- ▶ l'éducation des patients, de leur famille et des collectivités sur l'hygiène du milieu et les façons de tenir compte des grands enjeux en la matière;
- ▶ le leadership, avec des pratiques personnelles qui sont écologiques et réduisent les méfaits pour l'environnement;
- ▶ la collaboration avec des collègues d'autres disciplines pour cerner les dangers en matière de salubrité de l'environnement et les réduire dans les milieux de pratique;
- ▶ le plaidoyer pour des politiques qui protègent la santé en évitant les expositions à ces dangers et en encourageant la viabilité;
- ▶ des recherches en sciences infirmières et des recherches interdisciplinaires sur des questions d'hygiène du milieu;
- ▶ la promotion de l'établissement d'environnements naturels et bâtis qui appuient la santé.

Comprendre et appliquer les principes d'hygiène du milieu devraient faire partie de la pratique professionnelle de chaque infirmière et infirmier. L'AIC accorde beaucoup d'importance au travail qu'effectuent les chefs de file, les éducatrices et éducateurs et les étudiant(e)s en soins infirmiers pour intégrer et renforcer les connaissances et les compétences du personnel infirmier en matière de salubrité de l'environnement. Elle préconise une inclusion accrue des concepts contribuant à l'écoculture dans la formation de base et la formation continue en soins infirmiers, en insistant sur ces concepts (le cas échéant) et en les transmettant dans les établissements universitaires et au travail. Au lieu d'enseigner l'hygiène du milieu comme un domaine de pratique spécialisé, on peut l'intégrer à tous les domaines de pratique infirmière.

Les infirmières et infirmiers sont tout particulièrement qualifiés pour conseiller le public sur les façons de se protéger contre les dangers environnementaux et les atténuer. Leurs compétences en évaluation leur permettent d'identifier les dangers potentiels; leurs connaissances scientifiques, de concevoir des interventions qui favorisent la salubrité de l'environnement; et leurs aptitudes en communications, d'expliquer les dangers environnementaux et la réduction des risques.

La contribution des infirmières et infirmiers, en tant que chercheurs principaux et co-chercheurs, aux recherches interdisciplinaires sur l'hygiène du milieu, est précieuse. Leur participation au savoir infirmier sur ces questions est bénéfique pour tous les domaines de pratique infirmière et contribue à la prise en compte des rôles et des points de vue de la profession infirmière.

La salubrité de l'environnement influe sur la santé humaine et l'AICC attache de l'importance aux activités de prévention ou de réduction des méfaits pour l'environnement. Au fur et à mesure que l'écolittératie des infirmières et infirmiers augmentera, l'AICC s'attend à ce qu'ils se concentrent davantage sur la réduction de l'impact du secteur de la santé (et de leurs activités personnelles) sur l'environnement, ce qui favorisera la salubrité et la viabilité de l'environnement.

L'AICC approuve l'application du *principe de la précaution* comme élément fondamental de toute activité qui touche l'environnement. Il est difficile de prédire quels seront les effets de l'évolution future de la salubrité de l'environnement sous l'effet de l'activité humaine et, selon le principe de précaution, « dans le cas de menaces graves ou irréversibles à la santé des humains ou à l'écosystème, l'incertitude scientifique absolue ne devrait pas servir de justification pour remettre à plus tard l'adoption de mesures de prévention » [traduction].

Protéger la santé humaine et prévenir les maladies et les décès doivent être les priorités de toute loi ou réglementation concernant l'environnement. Au Canada, il incombe à tous les paliers de gouvernement de gérer les dangers environnementaux au moyen de divers outils de gouvernance. Le personnel infirmier et les organisations infirmières doivent travailler de concert avec les gouvernements pour améliorer les politiques environnementales et préconiser des politiques publiques qui favorisent la bonne santé et des environnements appuyant la santé.

L'AICC est d'avis que la collaboration intersectorielle et interdisciplinaire, au sein du système de santé et au-delà, est cruciale dans le travail du personnel infirmier en matière d'hygiène du milieu. Il est en outre important pour les professionnels de la santé d'envisager les effets de la salubrité de l'environnement en dehors du contexte clinique et de faire preuve de leadership en attirant l'attention sur cet enjeu, puisque « il est inconcevable d'avoir des gens en bonne santé sur une planète malade » [traduction] (Health Care Without Harm, 2014, p. 2).

## CONTEXTE

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit l'hygiène du milieu, ou salubrité de l'environnement, (2017) comme suit :

[...] tous les facteurs physiques, chimiques et biologiques exogènes et tous les facteurs connexes influant sur les comportements. Cette notion recouvre l'étude des facteurs environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la santé, ainsi que la lutte contre ceux-ci. L'hygiène du milieu vise à prévenir les maladies d'origine environnementale et à créer un environnement favorable à la santé. Cette définition exclut les comportements qui ne sont pas en rapport avec l'environnement, les comportements liés au milieu social et culturel et les facteurs génétiques.

Pour compléter cette définition, on devrait également voir l'hygiène du milieu comme étant influencée par les déterminants sociaux de la santé, y compris des facteurs

sociaux et psychologiques présents dans l'environnement et des facteurs culturels et génétiques. La santé et la survie des humains sont tributaires de l'environnement et les interactions entre les gens et l'environnement, comme dans le cas de l'activité physique en plein air sont bénéfiques, du même coup, pour les humains et l'hygiène du milieu (Coutts et Hahn, 2015). Cette définition plus complète a l'avantage de permettre aux infirmières et infirmiers d'inclure la salubrité de l'environnement dans leur pratique, puisqu'elle comprend des déterminants de la santé dont le personnel infirmier tient déjà compte régulièrement (les facteurs biologiques, sociaux et psychosociaux, y compris l'inégalité des revenus) et en ajoute d'autres qui ne sont pas forcément pris en considération (facteurs physiques et chimiques). En abordant l'hygiène du milieu et en favorisant l'écolittératie au sein de la profession infirmière, on améliore le travail que fait déjà le personnel infirmier, sans pour autant introduire un nouveau domaine de spécialisation, et on attire l'attention sur des domaines d'intervention (évaluation, correction, contrôle et prévention) qui font déjà partie des cadres théoriques et conceptuels de la profession.

### **Facteurs environnementaux et les répercussions sur la santé**

On connaît bien les liens entre la santé et l'environnement, y compris la qualité de l'air, de l'eau et des aliments, mieux que les effets de l'environnement sur la santé qui sont en constante évolution. Les infirmières et infirmiers doivent impérativement tenir compte dans leur pratique des découvertes récentes sur les façons dont de multiples facteurs environnementaux influent sur la santé. Par exemple, la quantité moyenne de temps que les gens passent à l'intérieur va en augmentant et la qualité de l'air est parfois considérablement plus mauvaise à l'intérieur qu'à l'extérieur, du fait des émissions liées à la cuisson et aux travaux de rénovation ainsi que de la présence de produits faits de certains matériaux comme le plastique (El-Batrawy, 2013). Les substances toxiques dans l'environnement (dans l'air, l'eau et la terre) causent et précipitent des problèmes de santé et des maladies comme le cancer. La mauvaise qualité de l'air extérieur est associée à des augmentations de la mortalité et de la morbidité cardiovasculaires et respiratoires; on met sur le compte de produits chimiques, des cancers, des problèmes de neurotoxicité, des retards du développement ainsi que des maladies systémiques, entre autres reproductives, respiratoires, cardio-pulmonaires, psychologiques, hépatiques et urinaires<sup>3</sup>. Les infirmières et infirmiers sont exceptionnellement bien placés pour préconiser l'adoption de pratiques (activité physique, par exemple) et d'interventions (réduction des produits médicaux et non pharmaceutiques qui ne sont pas nécessaires, par exemple) bénéfiques pour l'environnement. Selon des recherches récentes sur l'impact du rejet d'antibiotiques et autres médicaments dans le flux des déchets, on trouve de plus en plus d'organismes résistants aux antibiotiques dans la faune aquatique et chez les humains (Wigle, 2003).

---

<sup>3</sup> Pour plus d'information sur les toxines présentes dans l'environnement et les maladies et problèmes de santé qui y sont liés, voir le [site Web](#) de Canadian Environmental Health Atlas.

## **Implications pour la pratique et les politiques**

Il est important de comprendre les effets du changement climatique sur la salubrité de l'environnement et la santé humaine car ils ont des implications pour la pratique et les politiques. Le changement climatique affecte la santé des Canadiens par le biais de l'érosion des sols et des côtes, de l'appauvrissement de la couche d'ozone, de l'augmentation des températures saisonnières, de l'allongement de la saison pour certaines maladies à transmission vectorielle comme le virus du Nil occidental et la maladie de Lyme, de l'augmentation des précipitations et du même coup les risques de maladies à transmission hydrique et de l'intensification des événements météorologiques extrêmes comme les orages, les inondations et les vagues de chaleur. Parmi les effets sur la santé que peuvent avoir ces changements, on citera le stress, les maladies hydriques et vectorielles, les problèmes de santé mentale, les troubles cardiopulmonaires et respiratoires, ainsi que les décès (Agence de la santé publique du Canada, 2015).

### **L'environnement bâti**

Le monde naturel n'est que l'un des aspects de l'environnement à avoir un impact sur la santé humaine. La planification et les politiques devraient tenir compte des progrès récents dans la compréhension de l'environnement bâti et de l'urbanisation et de l'incidence de ces derniers sur la santé. Les pollutions sonore, lumineuse et d'origine routière sont causées par les environnements bâtis par les humains et peuvent être atténuées grâce au plaidoyer et à la collaboration interdisciplinaire. Incorporer des transports publics, des espaces verts naturels, des endroits où faire de l'exercice, des logements et des matériaux de construction de qualité, ainsi que des systèmes efficaces de traitement de l'eau et des déchets sont autant de façons de favoriser la santé des individus dans les communautés en expansion (Thompson, Kent et Lyons, 2014). Les modifications de l'environnement extérieur étant indissociables de celles qui se produisent à l'intérieur, et les gens des pays développés passant jusqu'à 90 % de leur temps à l'intérieur, les milieux de travail intérieurs peuvent aussi être la cause d'expositions à des dangers environnementaux, entre autres chimiques, gazeux, microbiens, thermiques, physiques, ou liés à l'humidité, à la pollution et aux concentrations intérieures d'ozone (Fisk, 2015).

### **Défense des droits et écolittératie**

De tradition, les infirmières et infirmiers défendent les droits des patients et d'autres enjeux de politiques publiques comme les installations sanitaires, le contrôle des naissances, la sécurité des milieux de travail, le suffrage et les droits des femmes, ainsi que l'hygiène du milieu, par la voie de réglementations pour limiter la pollution et la consommation de tabac, par exemple (AIIIC, 2013). Les dossiers d'hygiène du milieu en rapport avec le changement climatique sur lesquelles le personnel infirmier intervient comprennent le plaidoyer pour des règlements sur la qualité de l'air, la justice sociale et environnementale et la réduction des disparités économiques au sein des nations et chez les populations vulnérables. Il intervient aussi en milieu de travail et sur le plan

personnel, en réduisant leur production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre, en utilisant moins de produits toxiques et en encourageant les autres à leur emboîter le pas, en augmentant leur utilisation de produits recyclables et réutilisables, et en remplaçant la surconsommation par une meilleure compréhension des effets sur le bien-être mondial de notre utilisation des ressources et de notre production de déchets.

Une formation en soins infirmiers (de base et continue) qui inclut l'écolittératie permet aux infirmières et infirmiers de tenir compte des facteurs environnementaux susceptibles de contribuer aux problèmes de santé et de savoir quelle incidence les dangers environnementaux ont sur la santé. L'écolittératie aide en outre à comprendre le rôle des individus et des communautés dans l'intendance environnementale et guide les infirmières et infirmiers dans leurs recommandations pratiques pour réduire ou éviter les expositions aux dangers environnementaux, ainsi que dans leurs recherches sur des enjeux d'hygiène du milieu.

### **Recherches en sciences infirmières**

La recherche infirmière sur la salubrité de l'environnement porte principalement sur l'identification des expositions environnementales qui pourraient être dangereuses pour la santé humaine, ainsi que sur les activités humaines qui affectent la salubrité de l'environnement. Elle évalue par ailleurs l'efficacité des interventions infirmières visant à réduire l'impact sur la santé humaine, entre autres en associant le niveau de vulnérabilité de populations à certains types d'expositions et en déterminant les stratégies les plus efficaces pour réduire les risques.

### **Populations vulnérables**

L'OMS rapporte que, si les maladies liées à l'environnement sont un problème mondial, c'est au sein des populations vulnérables vivant dans des pays aux ressources restreintes ou moyennes que leur impact est le plus grand. Dans tous les pays, ces populations vulnérables (qui comprennent notamment les familles vivant dans la pauvreté, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les travailleurs migrants) risquent davantage d'être exposées à des dangers environnementaux et d'en ressentir les effets négatifs sur leur santé (Prüss-Ustün, Wolf, Corvalán, Bos et Neira, 2016). Les risques sont accrus pour les fœtus, les nourrissons et les enfants, du fait de leur plus grand besoin d'oxygène et de nutriments dans le cadre de leur développement. Par ailleurs, en raison des changements liés aux déchets de l'industrialisation, à l'urbanisation et à la pollution, en plus de leur impuissance face aux dangers environnementaux auxquels les enfants sont exposés (pendant les périodes prénatales et postnatales et leurs premières années), ils risquent davantage d'être exposés à des niveaux élevés de produits chimiques, de métaux lourds et autres dangers environnementaux (Miller, Marty et Landrigan, 2016). Les changements environnementaux, comme le changement climatique, accélèrent les effets des dangers environnementaux pour toutes les populations. Au Canada, les risques sont particulièrement importants pour les peuples des Premières Nations et les

Inuits pour ce qui est (1) des effets environnementaux liés à la piètre qualité des logements et de l'air ambiant, (2) du manque d'eau potable et de systèmes d'assainissement convenables, et (3) des changements climatiques qui affectent le pergélisol et les glaces marines, avec des retombées sur les ressources alimentaires (Santé Canada, 2014).

### **Principes de l'hygiène du milieu et énoncés de position**

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* utilise le principe de précaution et d'autres principes de protection de l'environnement<sup>4</sup>. Même en l'absence de certitude scientifique quant aux effets nocifs sur la santé de l'exposition, les infirmières et infirmiers peuvent appliquer ce principe dans leur travail pour favoriser la salubrité de l'environnement et la santé des personnes, des familles et des communautés. Si le principe de précaution a été conçu pour protéger l'environnement, il peut aussi orienter les activités de protection de la santé. Les infirmières et infirmiers peuvent s'en servir pour appuyer les mesures visant à réduire les dangers environnementaux au moyen du plaidoyer, de la promotion de la santé, de l'éducation, de mesures de sécurité publique et de la collaboration avec les secteurs (au sein et à l'extérieur des soins de santé) qui œuvrent pour la santé dans les secteurs industriel, de la sécurité au travail et de l'urbanisme.

Des associations infirmières du Canada et des États-Unis ont formulé des énoncés de position et des principes d'hygiène du milieu à l'intention du personnel infirmier. L'American Public Health Association (2015) a publié un énoncé de position sur la santé et le changement climatique à l'intention du personnel infirmier en santé publique; l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en santé du travail (2013) et les Infirmières et infirmiers en santé communautaire du Canada (2011) ont des normes d'hygiène du milieu pour le personnel infirmier en santé du travail et en santé communautaire; l'AIC (2015) a sur son site Web un cadre de pratique qui inclut l'environnement comme concept et métaparadigme importants; et l'American Nurses Association (2007) dicte des principes de salubrité de l'environnement pour le personnel infirmier. À la Conférence de Paris sur le climat organisée par les Nations Unies en novembre 2015, l'accent a été mis sur les nombreuses collaborations requises de toute urgence, entre pays et entre secteurs, pour concentrer les efforts sur la réduction des méfaits pour l'environnement dans le but de réduire les effets sur la santé de tous.<sup>5</sup>

*Approuvé par le conseil d'administration de l'AIC  
Juin 2017*

*Remplace : Les infirmières et la santé environnementale (2009)*

---

<sup>4</sup> Pour plus d'information sur les implications pour la santé de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, consulter le site Web de Santé Canada.

<sup>5</sup> Pour plus d'information sur l'Accord de Paris, voir la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#).

## REFERENCES

- Agence de la santé publique du Canada. (2015). Fiches d'information sur la santé publique et les changements climatiques. Tiré de <http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/eph-esp/fs-fi-a-fra.php>
- American Nurses Association. (2007). *ANA's principles of environmental health for nursing practice with implementation strategies*. Tiré de <http://www.nursingworld.org/MainMenuCategories/WorkplaceSafety/Healthy-Nurse/ANAsPrinciplesofEnvironmentalHealthforNursingPractice.pdf>
- American Public Health Association. (2015). *Public health opportunities to address the health effects of climate change*. Tiré de <https://www.apha.org/policies-and-advocacy/public-health-policy-statements/policy-database/2015/12/03/15/34/public-health-opportunities-to-address-the-health-effects-of-climate-change>
- Association canadienne des infirmières et infirmiers en santé du travail. (2013). *Standards of practices for occupational health nursing*. Tiré de <http://www.cohna-aciist.ca/standards>
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2008a). *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*. Ottawa : auteur.
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2008b). *Les infirmières et la santé environnementale : résultats du sondage*. Ottawa : auteur.
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2013). *Cent ans de service*. Tiré de [https://cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/cna\\_history\\_book\\_f.pdf](https://cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/cna_history_book_f.pdf)
- Association des infirmières et infirmiers du Canada. (2015). *Cadre de pratique des infirmières et infirmiers au Canada*. Tiré de <https://www.cna-aiic.ca/~media/cna/page-content/pdf-fr/cadre-de-pratique-des-infirmieres-et-infirmiers-au-canada.pdf?la=fr>
- EKOS. (2007). *Public views of environmental health issues and nursing: A qualitative study*. Document de travail non publié préparé pour l'AIIC.
- El-Batrawy, O. (2013). « Indoor air quality and adverse health effects ». *World Applied Sciences Journal*, 25(1), 163-169. doi:10.5829/idoi.wasj.2013.25.01.7614
- Fisk, W. J. (2015). « Review of some effects of climate change on indoor environmental quality and health and associated no-regrets mitigation measures ». *Building and Environment*, 86, 70-80. doi:10.1016/j.buidenv.2014.12.024
- Gouvernement du Canada. (1999). *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. Ottawa : Ministre de la Justice. Tiré de <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/>
- Guenther, R. et Hall, A. G. (2007). « Healthy buildings: Impact on nurses and nursing practice ». *OJIN: The Online Journal of Issues in Nursing* 12(2).
- Health Care Without Harm. (2014). *Global reach enduring change: 2014 impact report*. Tiré de <https://noharm-uscanada.org/sites/default/files/documents-files/3428/HCWH%202014%20Impact%20Report%20%28Web%29.pdf>
- Infirmières et infirmiers en santé communautaire du Canada. (2011). *Modèle et normes de pratique des soins infirmiers en santé communautaire au Canada*. Tiré de <https://www.chnc.ca/en/membership/documents>



Martuzzi, M., et Tickner, J. A. (Eds.). (2004). *Le principe de précaution : protéger la santé publique, l'environnement et l'avenir de nos enfants*. Tiré du site Web du Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé :

<http://www.euro.who.int/fr/publications/abstracts/precautionary-principle-the-protecting-public-health,-the-environment-and-the-future-of-our-children>

Miller, M. D., Marty, M. A. et Landrigan, P. J. (2016). « Children's environmental health: Beyond national boundaries ». *Pediatric Clinics of North America*, 63(1), 149-165.  
doi:10.1016/j.pcl.2015.08.008

Organisation mondiale de la Santé. (2017). Environmental Health. Tiré de [http://www.who.int/topics/environmental\\_health/fr/](http://www.who.int/topics/environmental_health/fr/)

Prüss-Ustün, A., Wolf, J., Corvalán, C., Bos, R. et Neira, M. (2016). *Preventing disease through healthy environments: A global assessment of the environmental burden of disease from environmental risks*. Tiré de [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204585/1/9789241565196\\_eng.pdf?ua=1](http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/204585/1/9789241565196_eng.pdf?ua=1)

Santé Canada. (2011). *Santé de l'environnement et du milieu de travail : Populations vulnérables*. Tiré de <http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/vulnerable/index-fra.php>

Santé Canada. (2014). *Profil statistique de la santé des Premières Nations au Canada : Déterminants de la santé de 2006 à 2010*. Tiré de <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/aborig-autoch/2010-stats-profil-determinants/index-fra.php>

Thompson, S., Kent, J. et Lyons, C. (2014). « Building partnerships for healthy environments: Research, leadership and education ». *Health Promotion Journal of Australia*, 25, 202-208.  
doi:10.1071/HE14039

Wigle, D. (2003). *Child Health and the Environment*. New York : Oxford University Press.

## Voir aussi :

Énoncé de position connexe de l'AIIIC :

*Le changement climatique et la santé* (2017)

[Vers le respect de l'environnement dans le secteur de la santé au Canada](#) (énoncé de position commun, 2009)

Banque de ressources connexes de l'AIIIC en ligne :

Les infirmières et la santé environnementale

Publications connexes de l'AIIIC :

[L'environnement et la santé : Une entrée en matière pour les infirmières et infirmiers](#) (2008)

[Le rôle des infirmières dans l'écologisation du système de santé](#) (2008)

[Le rôle des infirmières dans la lutte contre les changements climatiques](#) (2008)

Articles de fond connexes sur INF-Fusion :

Durabilité de l'environnement

Publications connexes du Conseil international des infirmières :

[Réduire les risques pour la santé liés à l'environnement et au style de vie](#) (2011)

[Déchets des soins de santé : le rôle des infirmières et de la profession](#) (2010)

*Les infirmières, le changement climatique et la santé* (2008)